

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence le mercredi 6 octobre 2021, à 19 h.

Sont présents dans la salle du conseil : Paolo Galati, président; Adam Gordon, vice-président et commissaire-parent; Melissa Wall, vice-présidente substitut; Vincent Camissano, James Di Sano, Olivia Landry, Emilio Migliozi et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley; commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents dans la salle du conseil : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; et Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles.

Présents par visioconférence : Donna Anber et Anick Brunet, commissaires; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absente : Karla Abraham Di Francesco, commissaire.

Invité : Clifford Buckland, président d'élection, élection scolaire du 26 septembre 2021.

Le vice-président souhaite à tous et à toutes la bienvenue à la séance.

Le vice-président ouvre la séance et obtient confirmation de la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications que la procédure de convocation à cette séance extraordinaire est conforme à la loi.

HEURE : 19 h 05

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum.

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire soit adopté sans modification.

CC-211006-CA-0003

Adoptée à l'unanimité

3.0 Rapport sur l'élection scolaire

3.1 Résultats officiels et proclamation d'élection

Le président d'élection de l'élection scolaire du 26 septembre 2021 fournit le rapport suivant sur l'élection :

7 octobre 2020	L'élection scolaire est reportée pour une période indéterminée en raison de la pandémie de la COVID-19. Le président en exercice poursuit donc son mandat jusqu'à nouvel ordre (décret n° 1039-2020).
4 août 2021	Le gouvernement émet le décret n° 1076-2021 fixant une nouvelle date pour la tenue de l'élection scolaire, soit le 26 septembre 2021. En ce qui concerne la CSSWL, le poste de présidence est ouvert aux candidatures.
Jusqu'au 22 août 2021	Deux candidats présentent leur candidature.
13 août 2021	Début de la période électorale, conformément au calendrier électoral.
18 août 2021	Clifford Buckland est officiellement nommé, par voie de résolution, président d'élection de l'élection scolaire 2021 de la CSSWL.
19 et 26 septembre 2021	Pendant le vote par anticipation et le jour du scrutin, l'élection a lieu de 11 h à 20 h dans 17 écoles sur notre territoire.
27 septembre 2021	Les résultats officiels sont annoncés publiquement : Paolo Galati obtient 1148 votes Noémia Onofre De Lima obtient 250 votes
1 ^{er} octobre 2021	M. Paolo Galati est proclamé élu après avoir obtenu légalement la majorité des voix.
1 ^{er} et 4 octobre 2021	Un avis public est donné sur l'élection du président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

3.2 Prestation de serment du président

Le président d'élection fait savoir que, conformément à la loi, le président et chaque commissaire doivent prêter le serment devant le président d'élection de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les 30 jours de leur entrée en fonction.

Le président d'élection invite M. Paolo Galati à s'avancer et celui-ci prête son serment d'office comme président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le vice-président cède son fauteuil au président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, qui assume la présidence.

Le président remercie toute la communauté de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour son soutien et pour avoir pris le temps d'aller voter, car il s'agit d'une démonstration de soutien pour le système scolaire anglophone. Il remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de l'élection scolaire en ajoutant qu'elles ont fait un travail exceptionnel alors qu'elles n'avaient que quelques semaines pour tout organiser.

C'est un honneur pour lui d'être élu pour un deuxième mandat et il est impatient de continuer à travailler pour bâtir une plus grande et une meilleure commission scolaire qui assurera la réussite de l'ensemble des élèves.

4.0 Appel d'offres public – fourniture de plomberie

La directrice adjointe du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que la commission scolaire doit aller en appel d'offres par l'entremise du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG) pour l'achat de fournitures de plomberie. Une résolution du conseil est nécessaire, car le CAG a demandé une dérogation au Conseil du trésor.

Appel d'offres public –
fournitures de plomberie

CC-211006-MR-0004

ATTENDU QUE le 31 octobre 2020, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales*;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2022-6496-60-01 pour l'acquisition de fournitures de plomberie;

ATTENDU QUE le CAG a demandé une dérogation au Secrétariat du Conseil du trésor pour attribuer le contrat sur la base des éléments suivants :

- Pour attribuer le contrat au fournisseur offrant le meilleur pourcentage d'escompte sur le prix suggéré dans le catalogue Allpriser;
- Pour permettre l'ajout de nouvelles fournitures pendant la durée du contrat;
- Pour modifier la règle d'adjudication des contrats stipulée à l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU QUE le CAG a choisi d'attribuer le contrat à tous les fournisseurs dont le pourcentage d'escompte soumis est égal ou inférieur à 10 % de la valeur de l'escompte la plus élevée;

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige l'autorisation du conseil des commissaires (le dirigeant de l'organisme public) avant que l'organisme public puisse participer à ce type d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres, car il s'agit d'un contrat de trente-six (36) mois qui offrira la structure de prix la plus concurrentielle;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport estime que le coût d'achat des fournitures de plomberie sera de 180 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2022-6496-60-01 pour l'acquisition de fournitures de plomberie;

QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à faire l'achat de fournitures de plomberie, au besoin, pour la durée du contrat, jusqu'à concurrence de 180 000,00 \$, avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Période de questions

Un message de félicitations est transmis au président, mais aucune question n'est posée.

6.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 19 h 19

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 27 octobre 2021